

ACTUALITES DU RAPP

Le Premier Mot



Nous voilà à la veille du nouvel an 2005.

Ce moment solennel me donne l'occasion de vous saluer et de vous féliciter pour avoir passé l'année 2004 dans l'exercice de notre noble travail au service des élus des peuples d'Afrique.

Cette deuxième année de notre Réseau a été enrichissante à bien des égards, car elle a permis à chacun de nous de voir dans quelle mesure il est utile dans notre développement professionnel.

L'année 2005 promet beaucoup car chaque section nationale est déjà opérationnelle et possède en principe sa propre vision pour la nouvelle année.

En ce qui concerne le fonctionnement interne de l'Administration de notre Réseau, je crois qu'il gagne déjà à être amélioré en terme de célérité

d'exécution de décision, et surtout au niveau de communication endogène.

Cela pourrait faire l'objet de la prochaine réunion du Comité Exécutif. J'espère qu'il sera réglé avant la troisième Assemblée Générale ordinaire de Ouagadougou.

Je voudrais également profiter de cette occasion pour vous inviter à vous exprimer dans notre organe de publication, les actualités du RAPP.

L'évolution de nos jurisprudences parlementaires gagne à être analysée dans ce moyen de communication, pour qu'elle soit profondément ancrée dans notre tradition parlementaire.

Le RAPP regorge d'hommes et de femmes, fonctionnaires parlementaires de talent et de grande valeur. Ils doivent pouvoir aider leurs collègues dans d'autres Sections à développer leur épanouissement professionnel.

Nous devons leur faire confiance.

C'est sur cette note d'espoir que je souhaite bonne fête à tous et à toutes.

A tous et à toutes, je souhaite que l'an 2005 apporte la santé, la prospérité et la longévité, dans les lieux de travail, dans les foyers de chacun de nous.

Que ce Réseau continue de nous unir dans le travail et la fraternité.

Vive le Réseau Africain des Personnels des Parlements.

Calvin RANDRIAMAHANJARY
Président du RAPP
Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale de Madagascar

COMITE DE LA REDACTION

Directeur de la publication
Calvin RANDRIAMAHANJARY

Rédacteur en Chef
Dominique MWEMAYIRE

Conseiller de la Rédaction
Jeremy MEADOWS
444 North Capitol Street NW, #515
Washington, DC 20001 USA
fax : 202 737-1069
rapp@ncsl.org

DECEMBRE 2004-FEVRIER 2005
VOL 3 NO 2

Actualités du RAPP est une publication du Réseau pour transmettre les nouvelles de l'association et les institutions membres. La publication est distribuée par le Réseau avec l'appui de la NCSL et publiée en connexion avec une bourse du Département d'Etat américain.

LE BUREAU

Président

M. C. RANDRIAMAHAFANJARY
Secrétaire Général
Assemblée Nationale de Madagascar

Vice-Président

M. Bourhan DAOUD AHMED
Secrétaire Général
Assemblée Nationale de Djibouti

Secrétaire : Administration/Archives

M. Bienvenu EWOKO
Secrétaire Général
Sénat du Congo

Secrétaire : Formation/Promotion

M. Dominique MWEMAYIRE
Directeur Général
Chambre des Députés du Rwanda

Trésorier

M. Brissi Lucas GUEHI
Secrétaire Général
Assemblée Nat'le de Côte d'Ivoire

Conseiller Spécial

M. Jeremy MEADOWS, NCSL

Dans cette édition

Le Premier Mot 1

Actualités du Réseau

- L'ouverture africaine sur la démocratie 2
- Sections nationales au Bénin et en Côte d'Ivoire 2
- Quelques observations sur Antananarivo 3

Actualités des institutions membres

- Comment gagner la confiance des parlementaires 3
- Manier la transition parlementaire au Burundi 4

ACTUALITES DU RESEAU

L'ouverture africaine sur la démocratie : Un point de vue du Maroc

Les années 90 du 20^{ème} siècle étaient marquées par un air de changement au niveau mondial et ce après la chute du mur de Berlin et la destruction du camp socialiste dont la déclaration de Varsovie constituait sa force majeure et l'union soviétique son arme efficace. De ce fait, la transition vers la démocratie devient l'unique voie pour la reconstruction et l'organisation d'un nombre de pays qui ont opté auparavant pour le régime du parti unique et l'autoritarisme ayant comme base la force de l'autorité au lieu de la légitimité issue de la confiance du peuple.

Ce changement a touché les aspects politiques, économiques, culturels et sociaux puisque la démocratie suppose le respect du multilatéralisme dans les domaines qui relèvent de la culture, des partis politiques et du mouvement associatif. En outre, la démocratie impose la création d'un espace plus élargi des libertés publiques, entres autres, les droits de l'homme et le respect des lois et des législations et d'un climat économique marqué par l'initiative privée et la libéralisation de plusieurs activités productives.

Vu que le monde s'est tracé une nouvelle voie, le dialogue Nord-Sud se voit attribué de nouvelles dimensions, notamment l'évocation de notions qui ont trait à la mondialisation et aux conditions d'y adhérer à l'avenir. L'on peut citer, à titre d'exemple, la mise à niveau des économies des pays en voie de développement en matière de compétitivité dans le sillage de la mondialisation des échanges commerciaux, et également la levée des barrières douanières prévue par les accords de libre échange à l'horizon de 2010.

En parallèle à ce dialogue horizontal apparaît un autre de nature verticale qui s'opère entre les huit riches pays du monde. D'autre part, le dialogue Sud-Sud se base sur la prospection de moyens susceptibles d'assurer une transition réfléchie et pondérée vers la mise à niveau et la compétition par le choix de la démocratie comme instruments d'autorité afin qu'elles soient compatibles avec la constitution et les lois qui organisent les relations entre les pouvoirs, du moment que la sécurité et la stabilité sont nécessaires pour assurer la croissance.

A son tour, l'Afrique d'aujourd'hui s'est ouverte sur cette option stratégique et aspire à la

diffusion des valeurs démocratiques à travers tout le continent. Ainsi, le vrai changement s'appuie sur la démocratie qu'on peut décrire comme un ensemble de valeurs humaines, civilisationnelles et conventionnelles permettant aux peuples d'acquérir une liberté sans entraves.

Eu égard à mes responsabilités au sein de la Chambre des Conseillers marocaine, et via mes contacts permanents avec mes collègues des différents parlements africains, j'ai pu apprécier la bonne volonté de mes frères africains. Je cite en l'occurrence l'Assemblée Générale du Réseau Africain des Personnels des Parlements qui s'est tenue à Antananarivo (Madagascar) l'été dernier. En effet, des discussions engagées sur les thèmes proposés font clairement apparaître que l'Afrique est apte à relever le défi de la démocratie. L'avenir nous le prouvera.

*Abdelghani EL KASMI
Chef de Cabinet du Président
Chambre des Conseillers du Maroc*

Prochaines Réunions pour 2005 !!

Réunion du Comité Exécutif du RAPP

11 - 13 mars, Brazzaville, Congo
(lieu provisoire)

Réunion annuelle de la NCSL

16 - 20 août, Seattle, Etats-Unis

Assemblée Générale du RAPP

25 - 30 août, Ouagadougou, Burkina Faso



Création des Section Nationales au Bénin et en Côte d'Ivoire

Nous voulons féliciter et faire un accueil chaleureux aux sections Béninoises et Ivoiriennes du RAPP. Ces sections ont été créées le 14 et le 19 mars 2004 respectivement, sous la direction des Secrétaires Généraux, MM. Boniface CHACRAN et Brissi Lucas GUEHI. A l'issue d'élections, les bureaux de ses sections ont été organisés comme suit :

Bureau de la Section ivoirienne

Président : Roger COULIBALY
Vice-Présidents chargés de
Commissions : Koffi N'ZI, Bindé
KOUA, et Marius N'DRI
Secrétaire Général : Chantal KONAN
Trésorier Général : Edouard GUEYE
ZAKO

d'autres officiers et membres de
Commissions siègent comme constitués

Bureau de la Section béninoise

Président : Alassane IDRISOU
Vice-Président : Florence ADJOVI
Premier Secrétaire : Simon A.
ADEYINKA
Deuxième Secrétaire : Flavien
SETONDJI
Trésorier : Servais DOGUE

*Sariah MAY
Stagiaire du programme, NCSL
[Tiré des rapports fournis par les Sections de Côte d'Ivoire et du Bénin]*

Quelques observations sur Antananarivo

Ayant eu le temps de réfléchir et de parcourir les évaluations que les participants à l'Assemblée Générale à Antananarivo nous ont fournies, le Secrétariat Transitoire aimerait offrir une poignée d'observations sur son déroulement.

Premièrement, félicitations au Parlement malagasy, qui a gracieusement joué l'hôte pour la conférence. Nombreux ont été les louanges de l'ambiance chaleureuse qui a été créée par d'excellentes réceptions et des événements sociaux mémorables. Le logement aussi s'est avéré commode, et le transport très adéquat pour l'occasion.

Deuxièmement, en général il paraît que les participants ont trouvé les discussions et les travaux au cours de la conférence fructueux. Les inscrits étaient quasiment unanimes dans leur opinion que la conférence avait contribué à renforcer leurs compétences et leur aidera dans leur travail législatif.

Troisièmement, bien que la conférence se soit bien déroulée dans l'ensemble, plusieurs ont commenté sur le manque de respect pour l'horaire, beaucoup de temps ayant été gaspillé en attendant que les réunions commencent. Evidemment, le Bureau et le Comité Exécutif auront besoin d'exercer pleine diligence pour assurer que les réunions d'Ouagadougou se déroulent en bon ordre.

Enfin, nous terminons en ajoutant des chiffres qui représentent les appréciations globales (sur cinq possible) pour chaque activité spécifique de la conférence, calculé à partir des notes données sur les fiches d'évaluation.

Les Ateliers Simultanés		Les Séances Plénières	
Analyse des politiques	3.63	USAID	3.63
Contrôle d'action gouvernementale	3.60	Parlement Panafricain	3.66
Politique d'éducation	3.92	NEPAD	3.70
Programmes pour les nouveaux membres	3.90	Les Travaux en Commission	3.62
Politique de l'environnement	3.56	Les Tables Rondes des homologues	3.77
Liens Parlementaires-Universitaires	3.59		

Paul SNOW

Assistant de programme, NCSL

Demander à vos Collègues

En concurrence avec la sortie du Listserv, dans chaque édition le Newsletter mettra dans cette case une question posée par un(e) d'entre vous, à laquelle vous êtes invités à répondre sur le listserv (www.ncsl.org/public/internat/Listserv.htm) ou en envoyant un fax au 202 737-1069. Les meilleures réponses seront publiées dans l'édition prochaine.

La question de cette édition est :

EN TANT QUE STAFF, COMMENT SERVONS-NOUS LES MEMBRES DU PARLEMENT ILLETRES ?

ACTUALITES DES INSTITUTIONS **MEMBRES**

Comment gagner la confiance des membres du Parlement ?

A la deuxième Assemblée Générale du RAPP, dans l'atelier sur la politique de l'environnement, j'ai présenté sur le thème du rôle du personnel non partisan dans le processus de développer une proposition de loi et de la mettre en vigueur, et le rôle du personnel non partisan dans le service de tout le parlement. Suivant la présentation, une parmi les participants a noté bien que, dans le processus que j'ai décrit, les élus de tous partis politiques ont demandé mes services ; ils m'ont contacté directement. Elle a demandé ce qui est la nature du rapport entre le personnel non partisan et les représentants et les sénateurs, et ce rapport, comment a-t-il été établi et qu'est-ce qu'on fait pour le conserver ?

Les services législatifs s'efforcent d'être la première source d'appui au processus législatif—les experts à propos les fonctionnements du parlement, les professionnels pour la rédaction des analyses législatifs et budgétaires, les fournisseurs d'information à propos le contenu des propositions de lois, etc. De plus, le personnel non partisan sert l'établissement législatif entier, les commissions législatifs, et chaque sénateur et représentant individuellement. De plus encore, ils servent les membres du parlement de tous partis politiques.

Pour accomplir tout cela, les membres du personnel doivent avoir deux qualités spécifiques : la réputation d'être compétent, d'effectuer toujours le bon travail, et de connaître bien la matière de sa propre spécialisation ; et la réputation d'être honnête, digne de confiance, et entièrement discret. Ainsi, il est évident que la base du rapport entre le personnel et les élus est la réputation du personnel.

Mais, les réputations des membres du personnel individus dépendent énormément des réputations de tout le personnel d'un service et de tous les services d'un parlement. Donc, la réputation du personnel est une responsabilité collective, et le rapport entre un membre du personnel et un membre du parlement dépend de la réputation collective du personnel, dans l'ensemble.

Une réputation n'est pas quelque chose qui est donnée ; elle est quelque chose gagnée. Au moment de sa création, un service du parlement n'a aucune réputation. Il faut des années de travail, toujours compétent, toujours honnête et discret, par tout le personnel pour gagner la réputation nécessaire pour établir un rapport de confiance avec les sénateurs et les représentants.

Il faut des années pour la gagner, mais on peut perdre la confiance des élus en un instant. Un analyste indiscret, qui partage l'information confidentielle d'un élu aux autres élus, un rédacteur incompetent qui ne peut pas esquisser correctement un amendement simple—ce n'est pas une catastrophe, mais si on ne le corrige pas tout de suite, tout le service subira une perte de réputation, la perte de la confiance des élus, et il faudra du temps pour les rétablir.

Nos réputations sont nos plus grands atouts dans le service du parlement. Elles sont très fragiles, donc nous devons les conserver soigneusement.

David LOVELL

Analyste Législatif

Conseil Législatif de l'Etat de Wisconsin

ACTUALITES DES INSTITUTIONS MEMBRES

Manier une transition : Séminaire de formation des fonctionnaires au Parlement burundais (Partie I)

L'an 2005, du 24 au 26 janvier 2005, s'est tenu à l'Hôtel Source du Nil de Bujumbura un atelier de formation sur « le changement de législature et continuité du travail parlementaire. » Cet atelier a été conjointement organisé par le Parlement de transition de la République du Burundi et l'Association des Parlementaires Européens pour l'Afrique (AWEPA), et a été animé par d'éminents conférenciers burundais et belge, respectivement Monsieur Eugène NINDORERA, Consultant ; Monsieur Jérôme NIKOBAMEZE, Chef du service des Commissions parlementaires à l'Assemblée Nationale ; et Monsieur Emile CLEMENT, haut fonctionnaire du parlement belge.



Trois exposés ont été présentés au cours du Séminaire, de là une synthèse.

Le premier exposé de la première journée a été présenté par Jérôme NIKOBAMEZE, Conseiller au Département Législatif à l'Assemblée Nationale et chef du service des Commissions. Il portait sur « la description de l'environnement administratif et professionnel des personnels du Parlement. »

Dans son exposé, le conférencier a déploré le fait que les législatures qui se sont succédées avant 1993 (c'est-à-dire celle de 1962 et de 1982) n'ont laissé aucune trace de l'existence d'une quelconque administration et conséquemment, aucune trace des activités réalisées par ces législatures. L'administration du Parlement se serait constituée petit à petit à partir de 1994. On devait aujourd'hui saluer le pas déjà franchi dans l'organisation de cette administration bien que beaucoup de choses restent encore à faire.

Parlant des régimes juridiques des personnels administratifs du Parlement, le conférencier a déploré le fait que jusqu'ici les personnels du Parlement restent sans « statut propre » qui les régit, sans oublier qu'au Sénat, le personnel n'a même pas de contrat. Les différentes instructions intérieures qui se sont succédées pour régir le personnel de l'Assemblée Nationale n'ont jamais été de nature à les sécuriser. L'espoir aujourd'hui est tourné vers le « projet de loi portant Statut des fonctionnaires du Parlement » qui est déjà transmis au Gouvernement par les Parlementaires. Il reste à tout faire pour que cette loi soit promulguée le plus tôt possible.

En ce qui concerne « les relations fonctionnelles entre le Parlement et les personnels administratifs », le conférencier a fait remarquer qu'il y avait une mauvaise organisation structurelle, avec beaucoup de risques de chevauchements entre les attributions des services administratifs, celles des membres des Bureaux du Parlement, ainsi que celles de certaines cellules des cabinets des Présidents du Parlement (Sénat & Assemblée Nationale), encore que même les services réglementaires accusent des faiblesses d'ordre organisationnel et de compétence au niveau des deux chambres.

Le conférencier a terminé son exposé en formulant quelques recommandations qui seront reprises ci-dessous tout en spécifiant que son exposé avait un but principal, celui de provoquer un débat allant dans le sens d'enrichir le thème du séminaire « Changement législatif et continuité du travail parlementaire. »

Le deuxième exposé a été développé par Monsieur Eugène NINDORERA et portait sur « l'analyse critique du fonctionnement de l'administration parlementaire au Burundi ». Le conférencier a tracé, en quelques lignes, les problèmes majeurs qui freinent le fonctionnement de l'administration parlementaire, les solutions à envisager et les contraintes à leur mise en application.

Parlant d'abord des problèmes majeurs qui entravent le fonctionnement de l'administration parlementaire, il a montré comment une structure organisationnelle inappropriée, une mauvaise gestion des ressources humaines et des ressources matérielles et financières précaires s'avèrent des obstacles majeurs à la réalisation des tâches quotidiennes au Parlement.

Pour être plus pragmatique et aborder son thème sous un angle plutôt positif, le conférencier a ensuite soulevé quelques voies et moyens envisageables pour pallier à ces problèmes sus-mentionnés. A ce sujet, on aura retenu la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle plus fonctionnelle, l'ultime urgence de changer la politique du Parlement en matière de gestion des ressources humaines sans oublier de doter l'administration parlementaire des ressources matérielles et financières suffisantes et de veiller à la modernisation des équipements.

Enfin, quand bien-même, au cours de son exposé, le conférencier aurait montré qu'il était possible d'améliorer le fonctionnement de l'administration parlementaire, il n'en demeure pas moins sceptique quant à sa concrétisation.

Avez-vous visité le site-web du Réseau récemment ?

www.ncsl.org/public/internat/rapp.htm

Vous y trouverez :

- les dernières mises à jour sur les réunions à venir cette année
- les instructions pour comment s'inscrire au Listserv
- l'intégralité des textes fondamentaux du RAPP
- les anciennes éditions d'*Actualités*

et davantage...

...troisième exposé et les conclusions de la conférence à suivre dans la prochaine édition...

*Rapport fourni par Diudonné KAMONDO
Directeur Administratif et Financier
Assemblée Nationale du Burundi*